





.a Tribune du Snup

Une plateforme numérique n'est pas un service public (1/2)!

Et pourtant la Caisse des Dépôts est fière de ses belles plateformes numériques ... <u>Banque des Territoires</u>... <u>Mon compte</u> Formation...Mon parcours handicap... PEPs... NEXT... etc... Eric Lombard claironne ainsi fièrement lors des vœux de janvier 2020 : « Nous nous positionnons désormais en opérateurs de plateformes d'intérêt général ».

La stratégie plateforme de la CDC c'est de devenir « La plateforme de référence sur chacun de ses métiers », tout est dit!

Et le *Chief digital officer* en charge de la transformation numérique de notre Etablissement public déclare très directement dans NEXT « La stratégie plateforme doit permettre de réinventer la CDC en développant des plateformes dans une logique de tiers de confiance ».



C'est sûr que la CDC va être sacrément « réinventée », si « l'obsession du client » de son Chief digital officer devient l'alpha et l'Omega de notre action au service de l'intérêt général.

Car le client, c'est avant tout celui qui s'offre un service moyennant rémunération, or le service public s'adresse à tous et à toutes en tant qu'usagers dans une logique de gratuité.

Que l'usager du service public doive être traité, à minima, aussi bien que le client d'un service privé de qualité, le SNUP peut l'entendre. Mais si le « client », c'est celui qui a les moyens financiers et techniques de se connecter à une plateforme, cette « obsession client » n'est pas la nôtre et sera combattue fermement par le SNUP.

Tout le monde n'a pas les moyens de s'offrir un équipement numérique connecté (« il est inacceptable que 15 à 20 % de la population non équipée en PC n'ait pas accès aux services publics » s'indignait en 2018 un certain Emmanuel Macron de passage en Bretagne).

Tout le monde n'a pas la technicité pour évoluer sur des plateformes qui ne sont pas d'un accès ou d'un usage toujours très aisé.

Tout le monde n'a pas l'appétence ni même l'envie de se servir des outils numériques... mais TOUT le monde doit pouvoir accéder aux services publics!

N'en déplaise à l'ancienne ministre du travail, Mme Pénicaud, Mon compte formation ça n'est pas un nouveau service public.

Mon compte formation c'est un outil, lequel est, au mieux, un préalable technique facilitant la mise en œuvre du service public!

Cet outil CPF doit permettre aux salariés de suivre tout au long de leur vie active une formation qualifiante ou certifiante et aux fonctionnaires d'accéder à une qualification ou de développer leurs compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (article 22 quater, loi du 13/07/1983).

C'est donc la réalisation de ces formations qualifiantes, certifiantes permettant la concrétisation des projets d'évolutions professionnelles qui constitue le service public en matière de formation et non pas l'outil CPF.

Dans la CDC de Lombard, Sichel, Yahiel and Co, c'est l'outil numérique qui est la finalité ultime de l'action, de notre Etablissement public, au service de l'intérêt général..



Dans la CDC de Lombard, Sichel, Yahiel and Co, c'est la plateforme numérique finalisée qui est la quintessence de l'intérêt général.

Suite ⇒









a Tribune du Snup

Une plateforme numérique n'est pas un service public (2/2)!

Les dirigeants de la CDC ont perdu toute notion de ce qu'est l'intérêt général et le service public en particulier, ils sont focalisés, obsédés par la technologie, pensant réaliser des gains de productivité sans précédent grâce aux outils numériques, dans l'espoir d'améliorer les profits à terme en se délestant du personnel d'exécution, ... la « Robotic Process Automation » y pourvoira, n'est-ce pas ?

De fait, la CDC ressemble plus, désormais, à une start-up qui décline ses missions en mode Licorne agile avec force Chief digital officer, data-owner, et autres Business-analyst, tout cela sur l'écran noir des ambitions numériques d'Olivier Si-

Parlant du CPF, Eric Lombard déclare en janvier 2020 « Ce supermarché numérique de la formation va changer la vie quotidienne des français ».

Mais ça n'est pas avec des prestations de supermarchés que les français vont changer leur vie quotidienne.

De même, ça n'est pas avec 3500 euros en moyenne sur les comptes formations que les salariés vont pouvoir réaliser des formations qualifiantes et les fonctionnaires concrétiser leurs projets d'évolution professionnelle, d'autant que ces derniers n'ont guère accès au CPF car France compétence, l'organisme public répartiteur des fonds d'état en matière de formation est en quasi-faillite avec un déficit annoncé de 3 milliards d'euros en fin d'année, en conséquence l'Etat restreint l'accès du CPF à ses agents.

Au sein de l'établissement public CDC le bilan CPF est catastrophique avec 80 comptes activés en 2020 sur **5 888 agents.**

Le service public, c'est d'abord un service rendu, et mettre à disposition des français des plateformes numériques en les laissant se débrouiller pour obtenir des prestations qui leur étaient fournies jusqu'à présent par leur administration, c'est une singulière conception du service public... dans le genre... démerde toi avec ma plateforme sinon tu n'auras pas accès à ce que je te dois au titre de mes obligations de service public.

Ce cynisme se camoufle derrière des concepts vides de toute déclinaison réelle : Indépendance, Libre choix, Autonomie... je gère mes affaires librement, etc.



Mon compte Formation, Ma mobilité, Mon parcours handicap, Ma plate-forme retraite où je peux liquider ma retraite, Mon télétravail « librement » fixé au sein du « Collectif de travail », Mon Smartphone et Mon portable qui me permettent d'être connecté en permanence au travail, et demain, c'est-à-dire très vite, je vais pouvoir « choisir » Mon bureau que l'on m'imposera chaque semaine via le Flex-office.

Que c'est beau d'être libre et indépendant avec Lombard sous ce gouvernement!

Néanmoins le SNUP a des doutes, sur la viabilité à terme de ces évolutions.



Comment les jeunes vont-ils s'insérer au sein d'un collectif de travail dans notre Etablissement public si ce collectif n'existe plus... et les autres agents ?

Même les politiques commencent à s'inquiéter à l'instar de jacques GENEST sénateur (LR) de l'Ardèche dont Monsieur Sichel (grand combattant de la fracture territoriale s'il en est) ferait bien de lire le rapport. Le constat est sans appel : « le recours aux télés procédures apparait comme un facteur d'aggravation des inégalités alors que dans le même temps les solutions offertes pour accompagner la baisse de l'emploi public et la fermeture des services dans les territoires sont loin d'être satisfaisantes. »

Et sa principale recommandation : « Encadrer le développement des procédures dématérialisées en imposant le maintien d'une méthode alternative (expapier) et la possibilité de disposer d'un interlocuteur physique ».

Service sans public, et public sans service ne sont que ruines de l'intérêt général!

